



## Probleme avec mon conjoint et contrat de location appartement

Par **sheridana**, le **17/12/2010** à **19:20**

Bonjour,

Je viens vers vous car je ne sais pas quoi faire j'espere que vous allez m'aidez car je suis au bout.

Je vis actuellement avec ce qui devrait etre mon conjoint. Nous louons un appartement tous les deux je suis locataire et lui co locataire.

Il a decide du jour au lendemain qu'il ne voulait plus faire sa vie avec moi, mais ne veux pas partir.

Il a recommence a boire avec son copain et ils boivent a la maison jusqu'a etre soul, il ne me respecte pas il me parle mal...

Quand il boit il est assez violent et j'ai peur qu'un jour il me frappe. Dans la mesure ou il ne veut plus vivre avec moi il me pourri la vie.

J'aimerais savoir quel recours je possede dans la mesure ou je ne peux pas le mettre dehors, que si je pars et que lui reste je suis tenue de payer quand meme le loyer pendant un an apparemment, que c'est ma famille qui s'est porter garante.

Surtout qu'il n'ai qu'intérimaire et qu'il commence a loupe le travail car il boit trop et n'est pas en état d'y aller le lendemain.

J'espere que vous m'aidez .

Par **Laure11**, le **17/12/2010** à **19:24**

Vous envoyez un courrier recommandé AR à votre bailleur en l'informant que vous quittez l'appartement et qu'à priori, votre co-locataire reste.

Par **sheridana**, le **17/12/2010** à **19:28**

merci pour votre reponse.

Justement le probleme est que meme si je pars et que je fais un courrier en recomande elle ma indique que je restais liée a l'appartement si il le conservait et ceux pendant 1 an. C'est à dire que si il conserve l'appartement, et qu'il ne paie pas non seulement je devrais payer moi mais le garant est mon pere.

Que puis je faire

Par **Laure11**, le **17/12/2010 à 19:30**

Votre père est garant pour vous deux pendant 1 an ?

Par **sheridana**, le **17/12/2010 à 19:31**

Oui c'est ce qu'elle ma dit mais je ne savais meme pas ce que c'était avant

Par **sheridana**, le **17/12/2010 à 19:33**

mon pere est le garant de l'appartement donc je suppose que c'est pour les deux

Par **Laure11**, le **17/12/2010 à 19:34**

Demandez à votre père, puisqu'il est garant, ce qu'il en est exactement sur la durée et s'il est garant pour les deux.

Relisez votre bail voir s'il y a une indication.

Par **sheridana**, le **17/12/2010 à 19:46**

il est écrit qu'il ya une clause de solidarite donc je suis lié pour le paiement des loyers meme si je pars.

Le garant c'est pendant la durée de la location de celui ci.

Par **Laure11**, le **17/12/2010 à 20:15**

D'accord !!!

Donc, tant que votre ami voudra rester dans ce logement, vous serez tenue au paiement... ça peut durer longtemps !!!